



Les brebis de Bérenger Arnould sont entrées dans les vignes début novembre.

L'ÉDITO

« Parle moi de biodiversité »

L'automne. Les arbres qui se dénudent et qui changent le paysage annoncent aussi le retour des pluies. Cette année nous avons été servis. De quoi s'en réjouir pour le rechargement des nappes et prolonger le pâturage... jusqu'à ne plus pouvoir sortir les bêtes !

Pour certains collègues et moi, l'automne c'est le retour des moutons dans les vignes. Celles-ci offrent à l'éleveur pâturant de nouvelles ressources fourragères et un allongement du temps de retour sur les prairies de plusieurs mois ! En novembre, avec le CIVAM et le GABB, j'ai ainsi pu témoigner de ce savoir-faire lors d'une journée bio-pratique sur le viti-pastoralisme devant un public d'étudiants et de vigneron·s visiblement séduits par la démarche.

C'est par l'approche territoire et biodiversité que nos confrères vigneron·s choisissent de se tourner vers le viti-pastoralisme, à l'instar d'un GIEE de Rablay sur Layon, groupe animé par la LPO et la CAB. Cette notion de biodiversité est très présente dans les fermes du réseau, dans nos façons de travailler, de composer avec l'environnement et le vivant. Mais trop peu mise à l'honneur. Le CIVAM lui, l'a été une nouvelle fois lors de la première journée « Agriculture et Biodiversité » organisée par la LPO Anjou. Preuve en est, une fois de plus, que les systèmes pâturants prairies/haies sont essentiels pour la préservation de la biodiversité.

Ces belles journées d'échanges ainsi que la stratégie de communication du CIVAM auprès des élus et des scolaires nous montrent la direction à suivre. Ouvrons nos fermes. Paysannes, paysans reprenez le dialogue pour la Nature !



Bérenger ARNOULD
Éleveur ovin en système pastoral
Administrateur au CIVAM AD 49

SOMMAIRE

Actualités du CIVAM AD 49	2
Actualités du Réseau CIVAM	3
Actualités des groupes	5
Nouvelles des pâtures	6
Retournement des prairies permanentes : les nouvelles règles	7
Sécuriser l'alimentation en période de sécheresse : intérêt du maïs population en système herbager	9
Agenda	12

L'ÉQUIPE SALARIÉE DISPOSE D'UN NOUVEAU BUREAU !

Après une concertation entamée en 2021, puis une phase de travaux successifs tout au long de l'année 2023, le 70 route de Nantes a pris une nouvelle configuration. Le CIVAM, passé de 3 à 5 salariés entre 2019 et 2021 avait besoin d'espace supplémentaire. L'équipe a pu aménager son espace de travail fin 2023.

Après 2 ans passés à 5 dans le même bureau, l'équipe salariée a enfin pu étendre son espace de travail. La petite salle de réunion attenante au bureau du CIVAM a été transformée en un bureau, qui accueille désormais deux membres de l'équipe. Le CIVAM a donc désormais deux bureaux, avec trois salariées d'un côté et deux de l'autre : c'est plus de confort et moins de gêne occasionnée par les appels des uns et des autres. C'est aussi la possibilité de recevoir de nouveau des stagiaires au CIVAM, ce qui n'a pas été le cas depuis 2021, faute de place.



Louise et Clémence ont investi le petit bureau mi-novembre.

Le CIVAM ne renonce pour autant pas à sa petite salle de réunion ! Nous disposons, au 2e étage, d'une petite pièce de 6m², permettant de s'isoler pour passer des appels longs ou préparer ses animations.

Une nouvelle salle de réunion, d'une surface de 10m², et partagée par le 70 route de Nantes, a été aménagée dans la longère située à gauche du bâtiment principal. L'accès se fait par le bureau d'Accueil Paysans.

L'équipe salariée tient à remercier chaleureusement les administrateurs qui ont participé, bénévolement, aux travaux du nouveau bureau. Merci pour votre temps et votre engagement pour le bien-être de l'équipe !

La bibliothèque CIVAM

Le déménagement a été l'occasion de faire le point sur les ressources bibliographiques du CIVAM. Nous disposons d'une cinquantaine d'ouvrages et DVD sur des sujets variés (diagnostic prairial, haies, santé animale, dont livres OBSALIM, biodiversité...).

► N'hésitez pas à nous solliciter pour emprunter !



Petite pièce de travail au 2e étage.

ZOOM : LA JOURNÉE " AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ " DE LA LPO

« Agriculture & Biodiversité : tisser des alliances pour l'avenir », tel était le thème de la journée organisée par la LPO Anjou, le 21 novembre dernier. Au programme : ateliers, conférences, débats, espaces libres et convivialité !

Lors de l'atelier « Des systèmes vertueux pour la biodiversité ? », le CIVAM a présenté les systèmes herbagers autonomes et économes, leur fonctionnement et leurs atouts notamment au travers du nouvel observatoire technico-économique des fermes laitières en Pays de la Loire du Réseau CIVAM.

Bérenger, berger itinérant en système pastoral et Anthony, éleveur laitier, illustraient les propos au travers de leurs expériences et pratiques :

le pastoralisme et l'importance de l'élevage de ruminants pour la biodiversité sur la vallée du Layon (exemples de la tulipe sauvage et de la Gagée de Bohême), la prise en compte des infrastructures agro-écologiques (haies, mares, bande en herbe tampons...) sur la ferme, ...

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, d'horizons divers et variés : paysan-nes, bénévoles, élus, techniciens d'organismes publiques, étudiants en formation agricole, ...

Cette journée fût une belle occasion de faire découvrir notre travail à un nouveau public et créer des liens entre nos deux univers – avec la perspective de faire ensemble dans les années à venir !



Le pastoralisme joue un rôle clé dans la préservation des prairies naturelles.

Les systèmes herbagers contribuent également à l'entretien du paysage et à créer des milieux favorables à la biodiversité (prairies, haies, bosquets, mares...)

→ Actualités de Réseau CIVAM

VERS UN PROJET DE RECHERCHE-ACTION : LE GENRE DANS LES TRANSITIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES

Le 21 novembre dernier avait lieu la journée nationale des CIVAM « Genre et milieu rural » à Paris. Une étape dans l'élaboration d'un projet de recherche-action porté par Réseau CIVAM, et qui relie pratiques des agricultrices, groupes en non-mixité choisie (femmes du milieu agricole) et transitions agroécologiques. Étaient présentes des paysannes, animatrices, chercheuses ou encore des salariées de structures partenaires au projet.

La matinée a été consacrée au retour du travail de Héloïse Prévost, sociologue sur les questions de genre et d'environnement et co-réalisatrice du film "Femmes rurales en mouvement" avec le MMTR-NE (le Mouvement de la Femme Travailleuse Rurale du Nord-est, au Brésil). Elle est autrice de la thèse « Pour un empowerment socio-environnemental : sociologue d'un mouvement féministe alternatif au Brésil ». Pour cette thèse, Héloïse a suivi plusieurs groupes de paysannes au Brésil qui se mobilisent pour l'éco-féminisme (l'agroécologie féministe) c'est-à-dire l'idée d'inclure le « care » de l'environnement dans le milieu agricole, remettre au centre des débats l'idée de prendre soin de

l'environnement, de la nature, de la santé des populations et de reconnaître les droits et les savoirs des femmes dans ce milieu.

La définition de l'agroécologie pour ces femmes va au-delà des pratiques agricoles, c'est à la fois une science, un mouvement social et une évolution des pratiques dans le but d'une large transformation. Ces paysannes, exclues des instances de décisions agricoles, ont créé des groupes de femmes pour échanger sur leurs idées afin de contrer la stratégie des hommes de les mettre à l'écart. Ces groupes étaient basés sur l'auto-formation et certaines femmes faisaient partie de plusieurs groupes pour communiquer l'information.

« Si l'agroécologie est défendue comme une transformation écologique et sociale, elle doit combattre l'inégale distribution des ressources, l'inégale division sexuelle du travail, la non reconnaissance de la contribution des femmes aux savoirs sur la gestion environnementale. Elle doit inclure la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'autonomie et de la participation politique des femmes. »

Extrait de la Lettre ouverte du MMTR-NE à Francisco Caporal "Sans féminisme, il n'y a pas d'agroécologie !" le 20 décembre 2013

C'est de ces mouvements qu'est née la « Marche des Marguerites », il s'agit de la plus grande action collective de travailleuses de l'Amérique latine. Le nom de cette marche rend hommage à Margarita Maria Alves, syndicaliste de l'État du Paraíba assassinée en 1983, à 50 ans, par un tueur à gages aux ordres de grands propriétaires terriens de la région. En 2019, cela fera 36 ans qu'elle a été assassinée et aucun accusé responsable de sa mort n'a été condamné.

En 2023, plus de 100 000 femmes venues de tout le Brésil et d'ailleurs ont convergé vers Brasilia pour participer à la 7ème Marche des Marguerites. Cette marche a offert aux femmes rurales une tribune pour revendiquer leurs droits et plaider en faveur de l'agroécologie, de l'éducation, du droit à la terre et à l'eau. Plusieurs acquis ont été signés par Lula suite à la marche de cette année comme une réforme agraire qui priorise les femmes, des assistances techniques pour les femmes rurales, etc.

Les échanges autour des travaux d'Héloïse Prevost, notamment concernant les méthodes et outils utilisés pour les enquêtes, les

animations de groupes, les retranscriptions... étaient un bon point de départ pour continuer les échanges autour du projet de Recherche-Action « Femmes et Transitions Agroécologiques (TAE) » qui sera déposé début 2024. Le travail de l'après-midi a permis de détailler les axes de travail du projet CASDAR (1) à savoir :

 Axe 1 : Explorer le lien entre l'éducation genrée des femmes (injonction au care et au soin) et l'impulsion de changements qui s'inscrivent dans les TAE

 Axe 2 : Explorer l'impact des groupes non mixtes au niveau individuel, collectif, territorial...

 Axe 3 : Si l'hypothèse est confirmée, essayer les groupes comme outils de la TAE et favoriser l'installation/pérennisation des paysannes.

Si le projet est accepté, les paysannes du groupe femmes du CIVAM AD 49 devraient y contribuer... à suivre !

(1) Compte d'affectation spéciale "Développement Agricole et Rural", le CASDAR est un fonds national qui finance des plans de recherche et développement en agriculture.



Photo de la Marche des Marguerites, Brésil 15 et 16 août 2023, prise du site internet « Forum des luttes pour la Terre et les Ressources Naturelle »



Le troupeau diversifié d'Alain et Nathalie, à la Ferme des 3 poiriers.

GROUPE BOVIN SUD LOIRE

Rallye herbe et autonomie en matière de reproduction

Le 10 octobre dernier, 14 éleveur-se-s du groupe se sont retrouvés chez Nathalie et Alain, installés sur la ferme laitière des Trois Poiriers au Voide.

En observant quelques parcelles, les éleveurs présents ont partagé leur regard sur la conduite du pâturage :

« Il y a de l'herbe, il y a du potentiel.

- Il y a des refus : peut-être faire insister davantage les vaches avec un fil avant et un fil arrière pour bien faire descendre l'herbe ?

- En repensant l'aménagement des parcelles, il y aurait la possibilité de gagner 4-5 paddocks, permettant ainsi de gagner de l'herbe ? »

Alain et Nathalie réalisent l'insémination eux-mêmes depuis maintenant 2 ans, suite à une formation, avec un taux de réussite assez bon. Depuis, Alain dit « être plus à l'affût du troupeau sur le plan génétique » et bénéficie d'une plus grande flexibilité par rapport au pâturage » (plus la contrainte du temps et de l'agenda des inséminateurs). Un croisement 3 (voire 4) voies permet de réintroduire de la diversité génétique dans le troupeau et de bénéficier de l'effet hétérosis, autrement dit de supprimer les tares de certaines races et favoriser leurs atouts (aptitudes à valoriser l'herbe, rusticité, vêlage).

Ils se sont également mis à faire des veaux croisés Blanc Bleu Belge afin de mieux les valoriser économiquement.

Contact : clemence.mahieu@civam.org

FORMATION PÂTURAGE TOURNANT

1ère journée

Un nouveau groupe de formation au pâturage tournant s'est réuni pour la première fois le 16 novembre. Romain Maurille et René Doiezie nous ont accueillis au Fief Sauvin, au GAEC Doiezie, avec Bruno Laurendeau et Pascal Guineadeau, les paysans formateurs de cette nouvelle session. Au programme : les intérêts économiques du pâturage tournant, et bien sûr un tour de prairies pour observer comment le pâturage est mis en place et les problématiques rencontrées sur la ferme. Six autres journées auront lieu au long de l'année (aménagement, implantation, gestion du pâturage). La formation permet aussi de découvrir les fermes des participants.

Cette année le groupe est constitué en grande majorité d'éleveurs en bovins lait, majoritairement localisés dans l'ouest du département. Il est encore temps de nous rejoindre !

Contact : sylvain.baumard@civam.org

GROUPE CULTURE

Formation "couverts végétaux"

Le groupe cultures s'est réuni le 23/11 à Angers lors de la formation « réussir ses couverts végétaux », dispensée par Nicolas Courtois, agronome.

Après avoir répertorié les différents types de couverts, nous avons repéré les grands points clefs pour une bonne implantation et favorisant la production de biomasse, et abordé la composition des couverts en fonction des objectifs attendus. Une proposition a été faite de commander en grande quantité un mélange de base pour diminuer les coûts de semences. Les participants sont repartis avec une composition adaptée à leurs objectifs personnels. Cette journée de formation a suscité des envies d'aller voir sur le terrain des fermes qui ont mis en pratique les conseils de l'agronome. Nous en discuterons en préparant le programme de l'année lors du bilan de campagne du groupe culture, à venir en janvier.

Contact : sylvain.baumard@civam.org

GROUPE PORC

Journée transfo et projet restauration collective

Le 10 novembre le groupe porc s'est retrouvé sur la ferme d'Emmanuel Bonsergent pour échanger sur la découpe et la transformation à la ferme.

Par ailleurs, le CIVAM est partenaire du tiers-lieu C'est Bio l'Anjou pour le déploiement du projet Porc au Menu. Cette initiative, née du Mouvement des Cuisines Nourricières, consiste à valoriser en restauration collective plusieurs morceaux d'une même carcasse sur un même service. Il s'agit donc de sortir d'une logique de masse, pour aller vers des produits de qualité et un approvisionnement cohérent avec les systèmes paysans. La première mise en oeuvre a eu lieu, avec succès, le 7 décembre au collège de l'Evre (Montrevault) avec du porc Longué de chez David Terrien (St Laurent du Mottay).

Contact : clemence.robson@civam.org

Le suivi de fermes CIVAM en systèmes autonomes et économes : retrouvez leurs actualités à chaque numéro.

Episode 4 : l'automne

entretien du 28/11/2023

Chez moi, normalement, les vaches rentrent en décembre. Mais cette année, à cause de la pluie et comme le bâtiment reste accessible, mes jersiaises ont pris l'habitude de rentrer la nuit. De ce fait, j'ai fini par fermer le bâtiment et je le paille depuis un mois. Elles ne sortent que quelques heures par jour pour pâturer à l'extérieur car je manque d'herbe, mais aussi parce qu'elles n'aiment pas trop la pluie.

Ça peut paraître étonnant de manquer d'herbe car il a beaucoup plu ! Plus de 300 millimètres cet automne sur le segréen et avec les températures douces, il devrait y avoir une bonne pousse de l'herbe. Pourtant, j'ai sans doute fait pâturer trop ras et tourné trop vite cet été sur les parcelles proches du bâtiment des vaches laitières, et les prairies ont un peu de mal à repartir. Il y a du trèfle mais les graminées sont à la peine. Du coup, les vaches sont peu sorties cet automne. C'est dommage, car il n'y a pas de problème de portance chez moi. Pour tenter de compenser, je vais essayer de prolonger le pâturage cet hiver quand le temps le permettra mais les vaches laitières resteront désormais dormir en bâtiment jusqu'au printemps.

J'ai un hectare de luzerne habituellement pâturé à l'automne, mais j'hésite à y mettre les vaches de peur d'abîmer la parcelle. Une fauche en enrubannage serait possible mais peu rentable et je n'ai pas le matériel pour affourager en vert. Je vais donc sans doute y faire pâturer les génisses en décembre. Les velles de 1 à 2 mois pâturent pour la première fois, je vois qu'elles ont envie de brouter. L'objectif est de les habituer un peu à la clôture avant de les rentrer pour l'hiver et qu'elles se fassent un peu d'immunité au parasitisme. Je les mets dans une parcelle qui a été fauchée et pâturée par les vaches laitières auparavant.

De leur côté, les vaches tarées et les génisses sont dehors et ont de l'herbe en quantité. Elles resteront dehors jusqu'à Noël comme d'habitude. Mes dernières vaches allaitantes sont parties. Avant de repartir sur des croisements avec les jersiaises pour l'engraissement, je veux vérifier que je suis autonome en fourrage. Avec toute cette pluie, je n'ai pas encore pu semer mes méteils. Je le ferai derrière une prairie et pas derrière un maïs comme j'avais prévu.



Anne
GUILLAUMIN



📍 La Cornuaille

👤 1 UTH + 1 salarié 1,5j/sem

📊 75 ha SAU

- 4 ha maïs
- 7 ha méteil grain (triticale/pois/féverole)
- 54 ha p. temporaires dont 7 semés sous couvert de méteil
- 10 ha p. permanentes

🐄 40 VL (Jersiaises)
15 VA (Bl. A + Aubrac)

➡ 150 000L (2022)
➡ 12-13 bovins

L'actualité, c'est aussi l'interdiction de retourner les prairies de plus de cinq ans. Cette mesure est problématique pour les systèmes pâturants herbagers. Je suis en réflexion à ce sujet, j'ai prévu d'en parler prochainement avec le contrôleur laitier qui fait aussi la déclaration PAC pour moi. Il va falloir trouver des solutions pour continuer à pratiquer des rotations longues. L'objectif n'est pas de diminuer les surfaces en prairies mais de pouvoir bénéficier de l'effet prairies sur les cultures fourragères.



RETOURNEMENT DES PRAIRIES PERMANENTES : LES NOUVELLES RÈGLES

L'information a été confirmée par la publication d'un arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 1er novembre dernier : la Région Pays de la Loire est passée en régime d'interdiction de retournement des prairies permanentes.

Concrètement, qu'est-ce que ça implique ? Les dernières actualités ci-dessous.

Éléments de contexte

En France, depuis 2015, le maintien des prairies permanentes est raisonné à l'échelle régionale, et non plus à l'exploitation. Depuis 2023, cette obligation fait même partie de la conditionnalité (BCAE 1 et 9) et concerne tous les agriculteurs touchant des aides de la PAC.

Dans ce cadre :

- Les prairies permanentes majoritairement herbacées situées en zone Natura 2000 et présentant une richesse importante en biodiversité, dites « sensibles », sont à maintenir : seul un travail du sol pour restaurer le couvert prairial y est autorisé.

- Pour les autres prairies permanentes, l'obligation de maintien est fonction du ratio régional : surfaces de prairies permanentes / surfaces de SAU déclarées, calculé annuellement en intégrant les surfaces en agriculture biologique (depuis 2023).

Ce ratio est ensuite comparé à la référence de 2018. S'il a diminué de plus de 2% : un régime d'autorisation est instauré ; de plus de 5% : c'est un régime d'interdiction.

Cas des Pays de la Loire

En 2023, le ratio a baissé de 5,2 % dans la région (soit une perte de 32 112 ha de prairies permanentes depuis 2018). Ce qui implique :

1) La mise en place d'un système d'autorisation de conversion des prairies permanentes

Pour les prairies permanentes en projet de conversion d'ici la PAC 2024, il faut demander une autorisation à la DDTM avant le 02/01/2024. Cette autorisation pourra être accordée :

- Aux JA ou nouveaux agriculteurs au

15/05/23 (ou depuis) qui souhaitent convertir moins de 25% de leurs prairies permanentes,

- Aux agriculteurs engagés dans le dispositif « Aide à la relance de l'exploitation agricole » (AREA – anciennement « Agriculteur en difficulté ») ;

- Aux éleveurs dont la surface admissible en prairies permanentes déclarée à la PAC 2023, diminuée des surfaces de prairies permanentes pour lesquelles l'autorisation de conversion est demandée et éventuellement augmentée des surfaces de prairies de compensation, reste supérieure à 75% de leur surface agricole admissible totale ;

- Aux agriculteurs qui compensent la surface de prairies permanentes convertie par l'implantation de prairies maintenues en herbe pendant 5 ans minimum ou par la conversion de prairies temporaires (déjà en place) en prairies permanentes. Ces surfaces seront à déclarer en prairies permanentes à la PAC 2024.

L'autorisation, si elle est accordée par la DDTM après instruction, pourra être totale ou partielle.

Carte des prairies sensibles

En 49, les prairies dites "sensibles" se trouvent en particulier le long des cours d'eaux principaux.

► Consultez la carte sur géoportail.

2) L'obligation de réimplanter une partie des prairies permanentes converties en cultures lors de la déclaration PAC 2022 et/ou 2023

Chaque agriculteur concerné se verra notifier, par courrier de la DDTM, sa surface de prairies permanentes à réimplanter avant sa déclaration PAC 2024 ou avant le 31/12/2024 dernier délai.

La réimplantation pourra se faire sur des parcelles autres que celles converties en cultures sur ces deux campagnes. Elle devra se faire avec de l'herbe ou des plantes fourragères herbacées : les graminées non prairiales et les légumineuses pures seront donc exclues.

La nouvelle prairie devra être maintenue en herbe pendant 5 ans minimum. La conversion de prairies temporaires existantes en prairies permanentes permettra aussi de remplir cette obligation.

Les dérogations possibles

Peuvent demander une dérogation à l'obligation de réimplanter des prairies permanentes* :

- Les JA ou nouveaux agriculteurs répondant pour la première fois à cette définition à la date du 15/05/2023 (ou du 15/05/2022 si la première conversion de prairies permanentes a eu lieu pendant la campagne 2021-2022) ;
- Les agriculteurs engagés dans le dispositif AREA ;
- Les éleveurs dont la surface admissible en prairies permanentes déclarée à la PAC 2023 est supérieure à 75% de la surface agricole admissible de l'exploitation.

**D'autres situations particulières de dérogation pourront être définies à l'échelle régionale.*

Pour bénéficier d'une exemption de réimplantation, les agriculteurs correspondant à l'un des cas listés ci-dessus doivent déposer une demande d'exemption à la DDTM avant le 15/01/2024.

A noter que l'exemption de réimplantation n'est pas compatible avec l'autorisation de nouvelles conversions de prairies permanentes en cultures – sauf si les parcelles converties sont compensées par une surface équivalente de nouvelles prairies permanentes (implantation de prairies maintenues en herbe pendant 5 ans minimum ou conversion de prairies temporaires existantes en prairies permanentes).

L'exemption, si elle est accordée par la DDTM après instruction de la demande, pourra être totale ou partielle.

Les sanctions

L'absence de réimplantation ou la conversion de prairies permanentes non autorisée impliquera des réfections sur les aides PAC 2024 (pour la conversion) et 2025 (pour l'absence de réimplantation) proportionnelles à la surface concernée.

RESSOURCES UTILES



► Notice détaillée présentant les obligations liées au régime d'interdiction



► Formulaire de demande de dérogation à l'obligation de réimplantation des PP converties à la PAC 2021 et/ou 2022

Avant le 15/01/2024



► Formulaire de demande d'autorisation à la conversion de PP à la PAC 2024

Avant le 02/01/2024

RETOUR SUR LA RENCONTRE TECHNIQUE DU 17/10

SÉCURISER L'ALIMENTATION EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE : INTÉRÊT DU MAÏS POPULATION DANS UN SYSTÈME AUTONOME

Jeudi 17/10, André Descamps et Julien Guinaudeau accueillent sur leur ferme étudiants et professionnels. Gildas Simmoneau, paysan formateur au Civam 44, nous a parlé du maïs population. Une occasion de mettre en lumière la résilience de cette ferme autonome et économe en système herbager et les intérêts du maïs population comme plante fourragère face aux aléas climatiques.

Julien, peux-tu présenter la ferme et les évolutions que tu as mis en place ?

Je me suis installé sur la ferme familiale, à la suite de mon père en 2009. À mon arrivée, j'ai mis en place la lactation longue, arrêté les choux pour simplifier le travail et je suis passé en race Montbéliarde avec l'objectif d'un passage de 25 à 40 VL. Une autre grosse évolution a été l'arrivée de la mélangeuse achetée en commun avec une ferme voisine. On est passé de 3h à 30min pour nourrir les vaches.

Quant au choix du système herbager, la ferme était déjà en bio et en système herbager et avec 37 ha accessible au pâturage, on n'a pas eu envie de changer ! Ce qui nous plaît c'est la simplicité et le gain de temps. Ça nous laisse plus de temps pour observer les animaux. On est plus réactif en cas de problème. Le fait de passer du temps avec les animaux c'est aussi faciliter la contention quand il y a un souci.

J'ai aussi changé la manière d'abreuver le troupeau pour arrêter de rouler de l'eau à la tonne et limiter les frais et le temps passé à cette tâche. C'était trop d'astreinte. J'ai installé un château d'eau alimenté par un puits ainsi qu'une pompe solaire. Au départ je disposais de 5.000l mais nous avons ajouté récemment une cuve de 30.000l qui alimente toute la ferme sauf la salle de traite.



Julien Guinaudeau et André Descamps présentent leur système lors de la rencontre technique du 17 octobre.

André, comment es-tu arrivé à t'associer avec Julien ?

Non issu du milieu agricole, j'ai toujours aimé le contact avec les animaux. J'étais auparavant contrôleur laitier, je suis arrivé comme salarié à mi-temps puis petit à petit j'ai pris en charge la gestion du troupeau. Je suis passé à plein temps en 2019 avec le but de m'installer. Il fallait pour cela trouver des surfaces complémentaires pour élever tous les animaux sur la ferme et maximiser les surfaces accessibles au pâturage. En 2022, l'opportunité s'est présentée de reprendre 44h sur un autre site proche de la ferme, ce qui a permis mon installation et la création au 1er juillet dernier du GAEC DESGUI. Les bâtiments actuels ne permettent pas

d'avoir plus de vaches à la traite, mais le second site permet d'accueillir les génisses et les bœufs : l'élevage de tous les animaux permettra de sécuriser l'activité d'un point de vue financier. Il y aura moins de parcelles en cultures sur le site de la Vionnière.

Quels sont les impacts des sécheresses sur votre système ?

Quand il fait sec, les prairies ont une productivité plus faible. Elles fatiguent et vieillissent plus vite. Il faut aussi prévoir plus de stocks pour l'été. On doit s'adapter. Ici, on a la chance d'avoir un bon potentiel des sols, peu séchants, peu caillouteux, ils sont faciles à travailler. L'autonomie alimentaire du troupeau est quasi complète.

Justement, quels sont les leviers que vous avez mis en place pour vous adapter ?

La première chose est la maîtrise du chargement qui permet d'être autonome, de ne pas utiliser d'alimentation extérieure et de limiter le besoin en cultures. Le chargement temporairement élevé en ce moment (1.7UGB/ha SFP) est lié au changement de système en cours. Une fois la transition faite, il sera plutôt de 1,2UGB/ha SFP.

On essaie aussi d'implanter des espèces prairiales résistantes, mais après plusieurs essais sur la ferme (lotier, plantain...) on est revenu à notre mélange initial qui est bien adapté au sol et aux besoins des animaux (RGA + fétuque des prés+ 2 TB + RGH + TV).

On implante aussi des couverts derrière le maïs pour capter le carbone, limiter le ruissellement et garder l'humidité dans le sol, et on utilise des cultures à doubles fins (pâturage ou grains) utilisées de manière opportuniste en fonction des aléas.

Et au niveau du pâturage ?

Nous pratiquons un pâturage tournant avec des prairies facilement accessibles près des bâtiments : fil avant dans des

grands parcs, et un fil arrière quand la repousse est mauvaise. La priorité pour nous c'est le pâturage, le foin c'est le bonus. Systématiquement, nous fauchons après le passage des vaches pour nettoyer et limiter les refus.

Nous avons remarqué que si l'herbe pousse moins à une saison, la pousse est souvent compensée à une autre période de l'année dès qu'il y a de l'eau. Il faut donc être réactif !

Quels sont vos objectifs aujourd'hui ?

Etaler le pâturage au maximum sur l'année pour que les vaches restent dehors mais sans abimer les prairies. Le silo de maïs reste fermé environ 4 mois par an. L'hiver dernier, les vaches sont rentrées mi-décembre et sorties fin janvier. Le pâturage est bon marché, et nous limitons nos besoins en paille et en fumier, et avons moins de problèmes sanitaires. Nous allons avoir plus de surfaces accessibles au pâturage, nous voulons rester autonomes en fourrages et en paille, diversifier nos cultures (sorgho, colza) et continuer à implanter des haies. Nous sommes autonomes pour les semences, et aimons bien l'idée de les produire. Le maïs reste important pour notre système, nous développons le maïs population sur la ferme depuis 4

ans toujours dans cette démarche d'autonomie car c'est important pour nous.

Nous sommes satisfaits de produire des aliments sains, dans un environnement préservé. La ferme se porte bien et nous permet de vivre correctement de notre travail. Nous gardons du temps pour des engagements en dehors de la ferme, pour les Cuma ou des activités bénévoles et prenons chacun 3 semaines de vacances par an. Nous pratiquons aussi beaucoup d'entraide locale entre paysans.

En préparant la journée, Julien disait ne rien faire de spécial pour limiter l'impact des sécheresses.

En faisant le bilan, on s'aperçoit que de nombreuses pratiques sont mises en œuvre sur la ferme qui vont dans le sens de l'autonomie alimentaire et décisionnelle, et d'une utilisation raisonnée des ressources.

Savoir tirer parti des avantages de son sol, être opportuniste en fonction des années et de la météo, c'est la force des systèmes herbagers !

GAEC DESGUI

📍 Le Longeron

👤 2 UTH

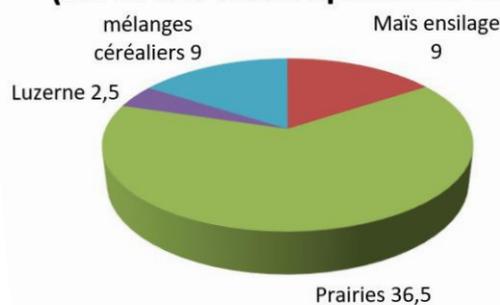
📊 57ha (AB) + 44ha (conversion)
Limon sur schistes (séchant ou hydromorphe)

🐄 55 VL (PH → Montbéliardes)
98 UGB
Depuis mars 2022, tous les animaux de la suite sont gardés et élevés sur la ferme.

🔙 Achats extérieurs 2022 :
20t paille
50t carbonate
5t maïs grain

➡ 277 000L (2022) soit 5770 L/VL
Livraison Biolait + viande Charal

Assolement 2023 (sur le site historique de 57 ha)



Un exemple de rotation :





INTÉRÊTS ET MISE EN PLACE D'UN MAÏS POPULATION DANS UN SYSTÈME HERBAGER

Gildas Simmoneau intervient sur l'intérêt du maïs population à l'échelle du système face aux aléas climatiques et pour une résilience du système fourrager. Plusieurs agriculteurs du groupe cultures du Civam AD 49 se forment déjà auprès de lui pour cultiver et sélectionner du maïs population et l'intégrer dans leur système. Résumé de son intervention.

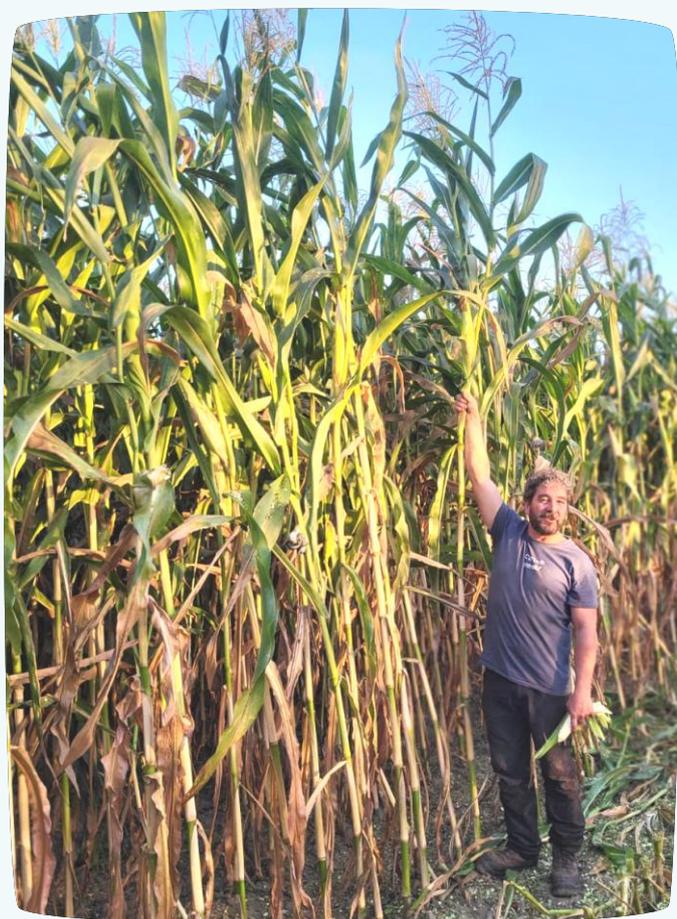
Il faut d'abord **vérifier l'intérêt** d'intégrer le maïs comme culture fourragère. L'observatoire technico économique du Réseau CIVAM montre que les fermes les plus efficaces économiquement sont celles qui conservent 5 à 12% de maïs dans la SAU. Le maïs population non irrigué est une culture cohérente avec le pâturage mais à utiliser sans correcteur azoté, donc plus efficace quand il est distribué en période de pâturage.

Il faut 5 ans pour homogénéiser et **adapter la semence sur son terroir**. Certaines populations sont très diversifiées, d'autres au contraire seront beaucoup plus resserrées. On sélectionne selon divers critères (destination, type de sol, couleur, rendement, conservation...). Il y a un peu de temps à y passer chaque année.

On préconise un semis assez clair à 75 000 pieds /ha. Deux étapes de sélection : une **sélection négative** en éliminant en juin les plants qui plaisent moins (jaunes, petits, moins bonne levée) ; puis une **sélection positive** à la récolte lorsqu'on choisit selon ses critères personnels ce qu'on garde (enracinement, résistant à la verse, précocité, poupée complète, régularité des grains, résistance à la sécheresse, ...).

La génétique de la plante, les stades différents de floraison, améliorent la rusticité et la sécurisation de la récolte face aux sécheresses.

Sans irrigation (90% des cas), son rendement est comparable avec les maïs hybrides. Il permet d'adapter la semence à son sol pour produire du maïs plus résistant, avec une période de floraison plus large. Enfin, ces **semences appartiennent aux paysans** et dépendent de leur savoir-faire, transmettons-le !



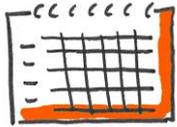
Julien Guinaudeau devant son maïs population.

Itinéraire technique du maïs pop au GAEC DESGUI

(précédent prairie)

- 15/04 passage de cultivateur et herse rotative.
- 15/05 labour à 15 cm, passage de herse.
- 20/05 semis en terre réchauffée, à 83000 gr/ha à 75cm de distance et à 5cm de profondeur.
- 24/05 passage de herse étrille en pré-levée, puis au stade 3 feuilles.
- 2 binages dont un au dernier moment quand les pieds font 50/60cm de haut.
- Rendement : 11,5tMS/ha.

Coût des semences : 0€.
Pas d'irrigation.



À VENIR !

JANVIER

► **Jeudi 11 janvier : journée régionale semences (Boufféré, 85)**
Partage d'expériences et échanges sur la production de semences à la ferme.

► **12 + 23 janvier + 8 février : formation GABB "se réapproprié le langage de l'eau" (49)** Comprendre le cycle de l'eau et sa gouvernance pour être acteur du dialogue.



Observatoires techico-économiques Réseau CIVAM

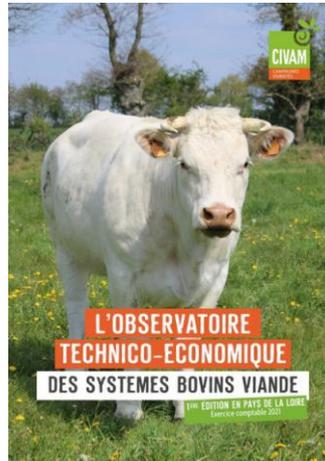
Pour la première fois, Réseau CIVAM publie un observatoire technico-économique en bovin... allaitant !

Un travail réalisé notamment grâce à Adrien Lalloué, apprenti ingénieur agronome à la FR CIVAM Pays de la Loire.

Cet observatoire cible donc spécifiquement la région Pays de la Loire, avec la participation active d'éleveurs du CIVAM AD 49. Vous retrouverez leurs témoignages dans l'observatoire, ainsi que de nombreuses références techniques.

L'observatoire bovin laitier 2023 est également sorti, avec un dossier spécial sur l'attractivité des systèmes herbagers. De quoi motiver des repreneurs ?

Retrouvez ces ressources sur le site internet de Réseau CIVAM, ou en cliquant sur les images.



Les groupes CIVAM

Les membres des groupes construisent ensemble le programme des journées autour des systèmes autonomes et économes. Le CIVAM AD 49 anime 9 groupes d'échanges et de formation :

- Bovins Sud Loire
- Bovins Nord Loire
- Cultures
- Ovins
- Porcs plein-air
- Arbres fourragers et semences prairiales
- Femmes agricultrices
- Formation pâturage tournant
- Pastoralisme

Si vous êtes intéressé-e pour rejoindre un groupe du CIVAM n'hésitez pas à nous contacter :
civamad49@civam.org

ADHERER AU CIVAM AD 49

L'adhésion au CIVAM AD 49 est volontaire, elle permet de soutenir l'association. Si vous le souhaitez, pensez à adhérer par courrier ou par voie électronique : [Lien vers le bulletin en ligne](#) ou visitez l'onglet "Ressources" de notre site internet.

VOUS PARTICIPEZ AUX GROUPES CIVAM ?

Le CIVAM propose des groupes d'échanges où les membres peuvent se rencontrer et progresser ensemble.

Je fais partie d'un ou plusieurs groupe(s) ?
→ **Je participe à la vie des groupes CIVAM**, soit 120€/ferme/an.

[Lien vers le bulletin en ligne](#) ou visitez l'onglet "Ressources" de notre site internet.